

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015**

PRESENTS : M. Philippe WERMEILLE, Maire
Mmes MAITREJEAN, DUMETIER et MISCHLER
Ms DUBOZ, REYMOND, CUINET, GUTRIN, LUX, MORINIERE, NOEL, PIERRECY
et VUILLET

Excusé : M. Franck MICHEL

Excusée ayant donné pouvoir : Mme GLISZCZYNSKI, pouvoir à Mme MAITREJEAN

Date de la convocation : 04/09/2015

M. Alain REYMOND est nommé Secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25/06/2015

Le compte-rendu de la réunion du 25/06/2015 est approuvé par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1 – Autorisation pour le lancement d'une étude portant sur l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et demandes de subventions correspondantes

Monsieur le Maire propose au conseil de lancer l'étude portant sur l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Cette étude comprend d'une part, le schéma de distribution visé à l'article L.2224-7-1 du CGCT modifié par l'article 161 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle 2 et d'autres part, un programme de travaux hiérarchisés et cohérents qui garantissent un approvisionnement durable en quantité et qualité tout en s'inscrivant dans le cadre de la protection et la sécurisation des ressources en eau.

La commune pourra bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau (50 %), l'Etat (10 %), le Conseil Départemental (10 %).

Monsieur Wermeille précise que ce dossier sera réalisé avec deux communes : Sapois et Ney.

Ainsi les communes pourront bénéficier d'une bonification de subvention de 10 % du Département.

L'intérêt pour la commune de se regrouper est une amélioration du taux de subvention et un travail cohérent pour l'évolution des réseaux d'eau.

Une commune sera nommée en qualité de coordinateur pour lancer la consultation.

Accord à l'unanimité du conseil, pour autoriser le maire à lancer l'étude, signer tous les documents nécessaires et solliciter les aides.

2 – Frais de scolarisation des enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à Cize

Le conseil prend connaissance du montant des frais de scolarisation des enfants de l'école maternelle pour l'année scolaire 2014/2015.

Le maire précise que le montant s'élève à 1 585 €/enfant, si on répartit les frais de personnel de l'ATSEM affectée à la classe grande section/CP uniquement par rapport aux enfants de cycle maternelle (soit 13), et 1 280 €/enfant, si on répartit ces frais en tenant compte du nombre total d'enfants de la classe (soit 22).

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir la somme de 1 280 €, pour demander le remboursement aux communes concernées.

Il est précisé que 93 élèves sont scolarisés dans le groupe scolaire RPI CIZE/NEY à la rentrée 2015/2016 (91 en 2014/2015).

3 – Dissolution du CCAS et exercice direct des compétences

Monsieur le maire informe le conseil que l'article 79 de la loi 2015-991 permet aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur CCAS.

Il propose au conseil la dissolution du CCAS, en précisant que les compétences seront exercées directement par la commune. Les membres du CCAS seront regroupés en une commission qui continuera à travailler de la même façon, en respectant la confidentialité des dossiers.

La cotisation annuelle URSSAF de 72 € ne sera plus à régler.

Vote à l'unanimité.

4 – Budget lotissement : décisions modificatives

Décision modificative n° 1 :

Monsieur le Maire expose au conseil que les opérations d'ordre du budget primitif n'étant pas équilibrées, il s'avère donc nécessaire de faire une ouverture de crédits pour ajustement :

Compte	Désignation	Montant Dépenses	Montant Recettes
7133-042	Variation en cours	+ 9 612.00	
7015	Ventes de terrains aménagés		+ 9 612.00

Vote à l'unanimité.

Décision modificative n° 2 :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une ouverture de crédits est nécessaire afin de permettre le remboursement du prêt.

Compte	Désignation	Montant Dépenses	Montant Recettes
1641	Emprunts	+ 100 000.00	
023	Virement section investissement	+ 100 000.00	
7015	Vente de terrains aménagés		+ 100 000.00
021	Virt de la section fonctionnement		+ 100 000.00

Vote à l'unanimité.

5- Budget commune : décision modificative

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un virement de crédits est nécessaire pour régler une facture du SIDEC.

Compte	Désignation	Montant Dépenses
2041582	GFP-Biens mobiliers, matériel	- 6 400.00
238	Avance sur cde immobilisation corporelle	+ 6 400.00

Vote à l'unanimité.

6 – Annulation et remplacement délibération du 25/06/2015 – Ventes de terrains

Suite à une erreur dans la présentation de la délibération du 25 juin (le montant en chiffres d'un terrain ne correspondait pas au montant en lettres), le conseil annule la précédente délibération et valide, à l'unanimité, la nouvelle.

III – DOSSIERS EN COURS

- Une réunion est prévue le 17 septembre à 19 heures pour présenter une ébauche du projet de réhabilitation des bâtiments communaux, avec le CAUE, JURA HABITAT et l'AJENA.
- La révision du plan de gestion de la forêt communale arrive à terme. Afin d'élaborer le projet du futur plan de gestion, une réunion avec la commission bois sera organisée prochainement.
- Le maire présente la loi NOTRe, notamment le rapprochement des intercommunalités inférieures à 15 000 habitants, ainsi que les prises de compétence obligatoires prévues :
 - . en janvier 2017 : économie dont promotion du tourisme, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers.
 - . en mars 2017 : urbanisme
 - . en janvier 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 - . à compter de janvier 2020 : eau - assainissement ; cette compétence est optionnelle à compter de janvier 2018.

- Le maire rappelle au conseil que le POS devient caduque fin 2015, et que la commune a la possibilité, soit de lancer le PLU dans l'attente du PLU intercommunal, soit de laisser le POS ainsi et donc de passer au RNU (règlement national d'urbanisme). Le RNU limiterait le périmètre d'extension de la zone constructible.
- M. Reymond présente le cas d'une personne ayant eu deux fuites d'eau dans la même année. Le conseil décide d'appliquer le règlement : seule la première fuite sera prise en charge dans les conditions fixées par délibération.
- Le 24 octobre aura lieu le 1^{er} cyclo-cross de la commune de Cize. La commission animation se réunira prochainement pour l'organisation.
- Entretien des noues du nouveau lotissement : voir l'entreprise chargée l'entretien. Mme Dumétier souhaite être présente à cette réunion.
- Le conseil décide d'installer un « céder le passage » en bas du lotissement, côté rue Pasteur.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- M. SUESCUN, enseignant de la classe CM1/CM2 de Ney, demande l'accord des commandes pour l'achat d'un logiciel et de légos wedo programmables. Le conseil a jugé cette initiative intéressante et donne son accord.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du ministre de l'intérieur, M. Cazeneuve, concernant l'accueil des réfugiés.
Le conseil émet un avis favorable, à la condition d'une prise en charge sociale et économique organisée par des services ou associations compétentes.
- Un courrier sera fait aux associations pour rappeler qu'elles doivent laisser les locaux propres, après chaque utilisation.
- Il est signalé que les haies des propriétés situées le long de la montée de Gerland gênent le passage piéton. Les propriétaires en seront informés.
- Il est également signalé que les voitures stationnant sur la piste piétonne de l'ancien village gênent le passage des enfants. Les propriétaires en seront informés.

CIZE, le 17 septembre 2015
Le Maire,

Philippe WERMEILLE

Bois : la révision du plan de gestion de la forêt communal arrive à terme. Afin d'élaborer le projet du futur plan de gestion, une réunion avec la commission bois sera organisée prochainement.

Investissements :

Mat informatique reporté en 2016

Différents investissements sont à réaliser avant la fin de l'année

Illuminations : La commission doit se réunir prochainement pour l'achat et l'emplacement.

Lettre ministre réunion au sujet des migrants.

Le conseil est favorable à l'accueil, des renseignements seront pris sur les conditions et le suivi.

Présentation loi notre rapprochement des interco inférieur à 20 000 hab, et les prises de compétence :

Janvier 2017 : économie, promotion tourisme, accueil des gens du voyage,

collecte et traitement des déchets ménagers,

Urbanisme mars 2017

Gestion milieux aquatiques et inondations en 2018

eau et assainissement en 2020,

PREVOIR COURRIER ASSOCIATIONS POUR MENAGE CHAUFFAGE

FAIRE PHOTO TABLES ET L'AFFICHER MAISON DU BIEF

POS : Mise en place d'une procédure pour passage en PLU en attendant l'instruction du PLUintercommunal.

En lançant cette procédure, on garde les règles en cours du POS et la commune ne limite pas le périmètre extérieur à la zone constructible.

Fuite d'eau. 2 fuites dans la même année. Le conseil décide application du règlement donc prise en charge d'une seule fuite.

Cyclo cross : organisation du premier cyclo cross de la commune le

La commission animation se réunira prochainement pour l'organisation.

Article journal

Entretien des noues du lotissement : Voir l'entreprise pour l'entretien. Mme Dumétier souhaite être présente.

Prévision cédez le passage en bas du lotissement. FAIRE ARRETE

FAIRE COURRIER HORLOGE

Piste piétonne : stationnement enfant ssur la route

Elagage montée Gerland